



ASSEMBLEE GENERALE 2023 CONVOCAATION

SADSEL

Le 24 décembre 2023

L'assemblée générale est l'instance la plus importante d'un syndicat ou d'une association puisqu'elle détient seule le pouvoir de fixer les orientations du syndicat et d'approuver l'activité du conseil d'administration

Nous vous invitons à assister à l'assemblée générale ordinaire du SADSEL

Dimanche 25 février 2024 à 8H 30
" Nota Bene" - 70 quai Jules Chagot
Montceau les Mines

8H30 : Accueil des participants
Inscriptions, café d'accueil

9H 00 précise : Ouverture de l'Assemblée générale par Marie Paule HORAT, Présidente.
Ordre du jour de l'assemblée générale.

- **Résolution n° 1** - Approbation du compte-rendu de l'AG 2022 Joint. (Vous l'aurez lu au préalable et préparé les questions éventuelles)
- **Résolution n° 2** - Approbation du rapport d'activité 2023.
- **Résolution n° 3** - Approbation du rapport financier 2023
- **Résolution n° 4** - Approbation du projet d'activité et du budget prévisionnel 2024
- **Résolution n° 5** - Renouvellement des tiers sortants 2023.
- *Joseph BONIN(S) Franck CALVO (S) Bernard GUYOT (S) Nicolas MAJOLI (S) Karine MEYROUX Gaëlle PANSIOT(S) Gabriel PUTIGNY (S)*

11H00 à 12H00

Dépouillement du vote
Allocutions des personnalités présentes -
Intervention de Franck Alétru, sur l'actualité apicole et les actions du SNA
Temps d'échange

Clôture de l'assemblée générale

12h 15 : Repas. Pour ceux qui se sont inscrits (30 €)- Apéritif- repas complet entrée plat dessert + café et boisson

BULLETIN DE PARTICIPATION

Je soussigné(e), (Nom et Prénom)

Participera à l'assemblée générale ordinaire du dimanche 25 février 2024.

Facultatif : Inscription au repas pour..... personnes.

Participation de **30 €** par personne. Ci-joint un chèque de € à l'ordre du SADSEL.

Fait à le Signature

Demande de confirmation pour réservations au repas le 25 janvier maxi
Participation à l'assemblée à retourner svp avant le 5 février

à M.Christian PILLOT
14 rue Boiret
71350 VERDUN SUR LE DOUBS

IMPORTANT

Nous vous invitons à confirmer votre présence, en renvoyant à l'adresse indiquée, le bulletin de participation. Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'assemblée générale, vous pouvez vous y faire représenter. A cet effet, vous trouverez ci-dessous une formule de pouvoir que vous voudrez bien, après l'avoir complétée et Signée, retourner à l'adresse indiquée

Si vous ne répondez pas, dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, votre pouvoir sera établi en blanc et réparti Entre les adhérents présents à l'assemblée générale

Comptant sur votre présence

La présidente, Marie Paule HORAT

POUVOIR

Obligatoire si vous ne pouvez pas assister.

Je soussigné(e), (Nom et prénom)

Donne pouvoir à (éventuellement laissé en blanc) _____

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire 2023 du syndicat apicole départemental de Saône et Loire qui se tiendra le 25 février 2024 au Nota Bene à Montceau les Mines et prendre en mon nom toutes les décisions nécessaires dans le cadre des résolutions et votes dont j'ai pris connaissance.

Fait à le Signature